



Département fédéral de l'environnement,  
Des transports, de l'énergie et de la  
Communication DETEC  
Madame la Présidente de la Confédération  
Doris Leuthard  
Kochergasse 6  
3003 Berne

Brugg, le 16 août 2017 / AC

### Révision partielle de la loi fédérale sur l'expropriation (Lex) : consultation

Madame la Présidente de la Confédération,  
Madame, Monsieur,

Dans votre lettre du 2 juin 2017, vous nous invitez à prendre position sur la consultation mentionnée sous rubrique et nous vous en remercions.

Nous tenons à vous informer que nous soutenons pleinement et avec énergie la prise de position de l'Union suisse des paysans USP, dans tous ses aspects et conclusions. En effet, il nous paraît essentiel que cette révision soit cohérente et juste vis-à-vis de l'agriculture et tienne compte des spécificités de ce domaine d'activités et des terres qui y sont relatives.

Nous espérons dès lors que les remarques de l'USP retiendront toute votre attention et seront prises en compte.

Nous vous en remercions d'avance et vous prions, Madame la Présidente de la Confédération, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

UNION SUISSE DES PAYSANNES ET DES FEMMES RURALES USPF

Christine Bühler  
Présidente

Anne Challandes  
Membre du comité et Présidente de la  
commission politique agricole